

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre d'une part la Société « **PUKKA MANIA SARL** », dénommée ici la Société, vendant les services définis ci-après, et d'autre part la personne physique ou morale, dénommée ici **le Client**, achetant un ou plusieurs de ces services par l'intermédiaire d'un contrat tel que défini à l'article 2 des présentes.

### **Article 1. Objet**

Les services proposés par la Société sont les suivants :

- Confection et livraison de cadeaux d'entreprise personnalisés,
- Confection et livraison des gadgets promotionnels personnalisés,
- Achat et livraison des cadeaux souvenirs pour divers évènements,
- Conseil, achat et livraison des articles authentiques de mode.

### **Article 2. Contrat**

La facture proforma complétée des présentes conditions générales de vente constitue une proposition de contrat pour lequel le Client, ou son éventuel mandataire pour lui-même, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à sa conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant.

Cette proposition de contrat est valable 30 (trente) jours à compter de sa date d'envoi au client. Passé ce délai, les tarifs y figurant sont susceptibles d'être modifiés et un nouveau devis sera établi par la société.

Le contrat est formé et les deux parties engagées dès réception par la Société de la facture proforma dûment datée et signée par le client, revêtu de la mention « Bon pour accord » et d'un exemplaire des présentes dûment paraphé et revêtu de la mention « Lu et approuvé ».

La facture proforma est indissociable des conditions générales de vente. L'acceptation de cette facture proforma implique de la part du client l'adhésion entière et sans réserve aux conditions générales de vente.

### **Article 3. Passation de commande**

Les commandes pour la confection de cadeaux d'entreprises et gadgets promotionnels personnalisés figurant dans le catalogue de la Société doivent être passées au moins 60 jours avant la date de livraison souhaitée.

Les commandes pour l'achat des cadeaux souvenirs et des articles de mode doivent être passées 45 jours avant la date de livraison souhaitée.

#### **Article 4. Paiement**

Cf Facture Proforma ci-jointe.

#### **Article 5. Modalités de règlement**

Le règlement des services s'effectue en FRANCS CFA, en espèces, par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « PUKKA MANIA SARL ».

Sauf accord particulier entre les deux parties et stipulé sur la facture proforma, le règlement des services est échelonné comme suit :

- Confection et livraison de cadeaux d'entreprise ou de gadgets personnalisés:
  - Une provision de 40% du montant totale de la facture, à régler à la signature du contrat.
  - Solde de 60% du montant total dû à la livraison de la commande.
- Achat et livraison des cadeaux souvenirs pour divers évènements :
  - Une provision de 40% du montant totale de la facture, à régler à la signature du contrat.
  - Solde de 60% du montant total dû à la livraison de la commande.
- Conseil, achat et livraison des articles authentiques de mode.
  - Une provision de 60% du montant de la facture proforma, à régler à la signature du contrat.
  - 40% du montant total dû à la livraison de la commande.

#### **Article 6. Délais de paiement**

Les factures sont payables au comptant dès réception de la facture par le Client.

#### **Article 7. Modification et Annulation de commande**

- Confection de cadeaux d'entreprises et gadgets promotionnels personnalisés :

Le Client a 15 jours à compter de la date de signature du contrat pour effectuer des modifications de la commande. Toute annulation du Client et ce, quelques en soient les causes à l'exclusion de causes résultant de forces majeures, dégagent immédiatement la Société de toutes obligations envers le Client qui ne pourra prétendre au remboursement des sommes déjà versées. Celles-ci sont conservées par la Société à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation du contrat.

- Achats des cadeaux souvenirs pour divers évènements :

Le Client a 15 jours à compter de la date de signature du contrat pour effectuer des modifications de la commande. En cas d'annulation de la commande, des frais de 15 % de la valeur de la provision perçue s'appliqueront. Ceux-ci sont conservés par la Société à titre d'indemnité contractuelle de résiliation du

contrat. La Société devra procéder au remboursement dans un délai de 10 jours ouvrés, du reste de la provision reçue.

- Conseil et achat des articles authentiques de mode :

Le Client a 7 jours à compter de la date de signature du devis pour effectuer des modifications de la commande. En cas d'annulation de la commande, des frais de 10 % de la valeur de la provision perçue s'appliqueront. Ceux-ci sont conservés par la Société à titre d'indemnité contractuelle de résiliation du contrat. La Société devra procéder au remboursement dans un délai de 10 jours ouvrés, du reste de la provision reçue.

#### **Article 8. Pénalités de retard - Dommages et Intérêts**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services facturés, le Client doit verser à la Société une pénalité de retard de 10%.

La pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance mentionnée sur la facture.

Ce défaut de paiement peut ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la Société.

Tous les frais que la Société est amenée à supporter au titre de recouvrement de créances restant dues sont à la charge du client.

#### **Article 9. Conditions d'escompte**

Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé.

#### **Article 10. Clause résolutoire**

Si dans les 15 jours ouvrés qui suivent une relance par lettre recommandée avec accusé de réception - valant mise en demeure - pour un retard de paiement assorti ou non de pénalités de retard, le Client ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente est résolue de plein droit et la Société est dégagée immédiatement de toutes obligations envers le Client. Le délai court à partir de la première présentation de la lettre recommandée.

#### **Article 11. Déroulement de la mission – Obligations de la société**

La Société, après avoir discuté avec le Client sur ses besoins proposera un devis personnalisé incluant le choix de services et une description des articles commandés.

Le contrat consiste à un engagement de tentative raisonnable, qui ne pourra sous aucune condition être interprété comme une garantie de résultat écrit ou supposé comme tel.

La prestation commencera le jour de la signature du contrat et s'achèvera à la livraison de la commande.

La Société fournira un échantillon numérique au Client pour validation avant l'exécution complète de la commande.

La Société a obligation d'informer le client dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un événement de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles.

#### **Article 12. Obligations du client**

Le Client a obligation de fournir à la Société la haute résolution du logo et des éventuelles directives de marque (couleurs, polices, règles de placement).

Le Client a obligation de s'acquitter des frais tels que précisés dans l'article 5 des présentes.

Le Client a obligation d'informer la société dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un événement de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles.

#### **Article 13. Responsabilités**

La responsabilité de chacune des parties est limitée aux engagements souscrits par elle aux termes du contrat ; en conséquence, la responsabilité de la Société ne peut notamment pas être engagée en cas de préjudices directs ou indirects liés à l'intervention en dehors du contrat.

La responsabilité de chacune des parties ne peut pas être engagée quant à une non-exécution ou un retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente si l'inexécution ou le retard constaté découle d'un cas fortuit ou de force majeure tels que définis à l'article 15 des présentes.

Les informations contenues sur le site web de la Société, ainsi que ses supports de communication, n'ont aucune valeur contractuelle. La responsabilité de la Société ne peut pas être engagée quant à ses services accessibles par Internet et n'exerce aucun contrôle de quelque forme que ce soit sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de son centre serveur.

#### **Article 14. Confidentialité et Propriété intellectuelle**

La Société maintiendra la confidentialité de toutes les informations du client et ne les divulguera pas à des tiers sans le consentement du Client.

La Société peut utiliser les informations du Client à des fins internes telles que le traitement des commandes et le service client.

Tous les droits de propriété intellectuelle liés aux produits et services fournis par la Société restent la propriété de la Société.

**Article 15. Force Majeur / Cas fortuit**

Est un cas de force majeure ou un cas fortuit, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible, indépendant de la volonté de la Société et faisant obstacle à la réalisation des services vendus, notamment et à titre d'exemples les actes de puissance publique, les hostilités, les guerres, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, le blocage des télécommunications... (liste non exhaustive).

**Article 15. Juridiction compétente/Droit Applicable**

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par la Société et en vue de l'application ou de l'interprétation des présentes conditions générales de vente, et à défaut de résolution à l'amiable dans les trente

(30) jours, seul le Comité d'Arbitrage du GICAM (CAG) sera compétent. Le droit camerounais est seul applicable.

**Article 16. Publication / Publicité**

La Société est susceptible de mentionner le Client, de partager avec le public les différents produits fabriqués et articles de mode achetés pour le Client sur son site internet et tous ses supports de communication.

Le Client déclare être informé des dispositions du présent article et dispose de la possibilité de refuser toute publication de son nom et de son logo en portant la mention « Lu et approuvé, refus de publication » sur l'exemplaire des présentes figurant au contrat tel que défini à l'article 2.